

MAIRIE DE MESLAY-LE-VIDAME

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JANVIER 2021

Le vingt-et-un janvier deux mille vingt-et-un à 19 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Serge LE BALC'H, Maire sur la convocation qui leur a été adressée en date du 15 janvier 2021.

Présents : M. Florian BLANCHARD, M. Romain CHARLET, Mme Adeline FLEURYM. Frédéric LASNE, Mme Sylvia LAURENT, M. Serge LE BALC'H, M. Cédric LEVEILLARD, M. Jean-Christophe LINGET, M. Christophe MIGNON, M. Francis PEANNE, M. Romain RIBAS, Mme Pascaline IMBAULT-BAZEMONT (arrivée à 19h32) et Mme Coralie GALLOT (arrivée à 19h34).

Excusée ayant donné procuration

Mme Virginia RICHARD a donné procuration à Mme Sylvia LAURENT.

Absentes excusées

Mme Pascaline IMBAULT-BAZEMONT (arrivée à 19h32)

Mme Coralie GALLOT (arrivée à 19h34)

Le Maire, Serge LE BALC'H ouvre la séance. Le quorum est atteint.

Le Maire propose au conseil municipal d'élire Monsieur Romain RIBAS comme secrétaire de séance. M. RIBAS accepte ces fonctions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de sa précédente réunion du mardi 15 décembre 2020.

Le maire rend compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au titre de l'article L2122 du Code général des collectivités territoriales

OBJET : HUIS-CLOS DE LA SEANCE

Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour prononcer le huis-clos de la séance du conseil municipal au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19.

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

OBJET : OUVERTURE BUDGETAIRE

Le Maire demande au Conseil Municipal, vu l'article L.2224.2 du CGCT, considérant qu'il convient de régler les dépenses d'investissement avant l'adoption du BP 2021, de l'autoriser à engager, liquider et mandater lesdites dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de la Commune de l'exercice 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater lesdites dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de la Commune de l'exercice 2020

Arrivée de Madame Pascaline IMBAULT-BAZEMONT à 19h32
Arrivée de Madame Coralie GALLOT à 19h34

OBJET : ETUDE DE DEVIS POUR LA CREATION DE TROTTOIRS

Deux devis ont été reçus pour la création de trottoirs à Auwilliers :

- SARL Terrassement Dubois : 17 570.20€ HT et 21 084.24€ TTC
- Entreprise Poullard : 20 664€ HT et 24 796.80€ TTC.

Après examen des devis et délibération, le Conseil municipal DECIDE d'autoriser le maire à signer le devis de la SARL Terrassement Dubois, de 17 570.20€ HT et 21 084.24€ TTC.

OBJET : ETUDE DE DEVIS POUR LA DEMOLITION DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES ET LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Trois devis ont été reçus pour la démolition de l'ancienne salle des fêtes située rue des Lavandières :

- SARL Terrassement Dubois : 17 042.90€ HT et 20 451.48€ TTC,
- Entreprise Poullard : 18 020€ HT et 21 624€ TTC,
- TP Bonnevalais : 25 900 € HT et 31 080€ TTC.

Un devis a été reçu pour la création d'une aire de jeux sur place :

- Entreprise Husson : 13 826.50€ HT et 16 591.90€ TTC.

Après examen des devis et délibération, le Conseil municipal DECIDE d'autoriser le maire à signer le devis de la SARL Terrassement Dubois, de 17 042.90€ HT et 20 451.48€ TTC pour la démolition de la salle des fêtes, et celui de l'entreprise Husson, de 13 826.50€ HT et 16 591.90€ TTC, pour la création d'une aire de jeux sur son ancien emplacement.

Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR CREATION DE TROTTOIRS

Suite à la décision du conseil municipal de faire appel à l'entreprise Dubois pour la création de trottoirs, M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du fonds de concours 2021.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du Fonds de concours 2021, pour la création de trottoirs, d'un montant de 17 570.20€ HT et 21 084.24€ TTC.

Objet : DEMANDE DE FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT POUR CREATION DE TROTTOIRS

Suite à la décision du conseil municipal de faire appel à l'entreprise Dubois pour la création de trottoirs, M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fonds départemental d'investissement (FDI) 2021.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fonds départemental d'investissement (FDI) 2021, pour la création de

trottoirs, d'un montant de 17 570.20€ HT et 21 084.24€ TTC.

Objet : DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR CREATION DE TROTTOIRS

Suite à la décision du conseil municipal de faire appel à l'entreprise Dubois pour la création de trottoirs, M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation des territoires ruraux (DETR) 2021.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation des territoires ruraux (DETR) 2021, pour la création de trottoirs, d'un montant de 17 570.20€ HT et 21 084.24€ TTC.

Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA DEMOLITION DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES ET LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Suite à la décision du conseil municipal de faire appel à l'entreprise Dubois pour la démolition de l'ancienne salle des fêtes, pour un montant de 17 042.90€ HT et 20 451.48€ TTC, et à l'entreprise Husson pour la création d'une aire de jeux, d'un montant de 13 826.50€ HT et 16 591.80€ TTC, M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du fonds de concours 2021.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du Fonds de concours 2021, pour la démolition de l'ancienne salle des fêtes et la création d'une aire de jeux, pour un coût total de l'opération de 30 869.40€ HT et 37043.28€ TTC.

Objet : DEMANDE DE FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT POUR LA DEMOLITION DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES ET LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Suite à la décision du conseil municipal de faire appel à l'entreprise Dubois pour la démolition de l'ancienne salle des fêtes, pour un montant de 17 042.90€ HT et 20 451.48€ TTC, et à l'entreprise Husson pour la création d'une aire de jeux, d'un montant de 13 826.50€ HT et 16 591.80€ TTC, M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fonds départemental d'investissement (FDI) 2021.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fonds départemental d'investissement (FDI) 2021, pour la démolition de l'ancienne salle des fêtes et la création d'une aire de jeux, pour un coût total de l'opération de 30 869.40€ HT et 37043.28€ TTC.

Objet : DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA DEMOLITION DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES ET LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Suite à la décision du conseil municipal de faire appel à l'entreprise Dubois pour la démolition de l'ancienne salle des fêtes, pour un montant de 17 042.90€ HT et 20 451.48€ TTC, et à l'entreprise Husson pour la création d'une aire de jeux, d'un montant de 13 826.50€ HT et 16 591.80€ TTC, M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation des territoires ruraux (DETR) 2021.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation des territoires ruraux (DETR) 2021, pour la démolition de l'ancienne salle des fêtes

et la création d'une aire de jeux, pour un coût total de l'opération de 30 869.40€ HT et 37043.28€ TTC.

OBJET : REGLEMENT DU CIMETIERE

Face à la diversité des questions posées par les concessionnaires et eu égard à l'enrichissement de la matière et du droit funéraire, un règlement du cimetière doit être adopté.

Afin d'assurer une mise en œuvre rapide, la Commission Cimetière s'est réunie le 19 janvier 2021 pour travailler sur un projet de règlement.

Après relecture, le Conseil Municipal décide de discuter et d'adopter le projet de règlement présenté lors de sa prochaine séance.

Par ailleurs, il est proposé que le règlement soit affiché à l'entrée du cimetière et porté à la connaissance des principales entreprises intéressées et des nouveaux concessionnaires. Cela suppose l'achat et l'installation de deux vitrines à l'entrée du cimetière pour l'affichage du présent règlement et des procès-verbaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Chasse à courre avec des chevaux et des chiens le samedi 16 janvier 2021 à proximité du château de Meslay-le-Vidame : la chasse n'était pas organisée par la société de chasse de la commune et n'avait pas d'autorisation pour chasser sur ce territoire surtout sur les parcelles appartenant à des propriétaires privés. Un courrier de protestation a été envoyé par le maire à la fédération des chasseurs d'Eure et Loir. Des sangliers ont été observés près des routes départementales de la commune.
- Pose d'un miroir à prévoir rue Jules Ferry sur un poteau des télécoms près de la mairie afin d'en sécuriser l'accès et la sortie en particulier lors des sorties de l'école en présence du car scolaire
- Règlement caméra sur propriétés privées : la loi interdit de filmer le voisinage et la voie publique. En ce qui concerne la vidéosurveillance publique, Monsieur le Maire relance la communauté d'agglomération pour obtenir la dotation de deux caméras.
- Centre de vaccination : ouverture le lundi 18 janvier 2021 à Chartrexp sur RDV d'un centre de vaccination contre le COVID-19 pour les personnes de plus de 75 ans.
- Communication : des cartes de vœux ont été distribuées à la population dans le week-end du 15 au 17 janvier 2021. Une prochaine distribution du numéro 2 de la Gazette Meslaysienne est prévue, ainsi que la mise en fonctionnement de l'application mobile Panneau Pocket et du site internet de la commune dans la nuit du 29 au 30 janvier 2021.
- Appel à candidature au conseil municipal des jeunes le samedi 30 janvier 2021 auprès du public 9-17 ans dans la Gazette Meslaysienne. Date limite des candidatures pour un mandat de deux ans le vendredi 19 février 2021, élection le samedi 13 mars 2021.
- Possibilité pour le CCAS de commander des plateaux repas à la place du repas des anciens à la salle polyvalente annulé pour cause d'épidémie de Covid-19 en mars 2021.
- Point sur l'évolution du projet éolien en vue de l'ouverture de l'enquête publique, échanges sur le projet éolien. Il sera demandé à l'entreprise BAE (porteur du projet) de réaliser un photo-montage des éoliennes vues d'Andeville.
- Vente du château : des potentiels acquéreurs se sont faits connaître en mairie pour y faire du locatif et des chambres d'hôte avec une salle de réception, un terrain de tennis et une piscine à la fin 2023.
- Conseil municipal des jeunes : présentation du règlement intérieur.

Fin de la séance : 21h10

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 JANVIER 2021

SIGNATURES

Le Maire, Serge LE BALC'H

Frédéric LASNE

Adeline FLEURY

Francis PEANNE

Sylvia LAURENT

Romain CHARLET

Jean-Christophe LINGET

Cédric LEVEILLARD

Pascaline IMBAULT-
BAZEMONT

Coralie GALLOT

Florian BLANCHARD

Christophe MIGNON

Virginia RICHARD

Romain RIBAS

Excusée